AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-11-80

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS

Ex. de Parcelles #2

PUBLICATION PERIODIQUE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
EDITION DE LA STATION NORD - PICARDIE
(Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme)
B.P. 355 - 62026 ARRAS CEDEX - Tél. : (21) 23.09.35

ABONNEMENT ANNUEL :
Rég. recettes D. D. A.
13, Grand-Place - ARRAS
C.C.P. : 5701.50 LILLE

Imp. Stat. "Nord-Picardie" Directeur-Gérant P. JOURNET

BULLETIN n° 208 du 20 NOVEMBRE 1980

Devient "Avertissements agricoles. Édition de la station Nord, Pas-de-Calais et Picardie"

GRANDES CULTURES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ESCOURGEON ET DE L'ORGE D'HIVER

Le vol des pucerons vecteurs de jaunisse est totalement arrêté depuis le 31 octobre. Les froids de la première décade de novembre (- 5° C sous abri, - 7° C au sol certains jours avec des moyennes inférieures à 0° C du 3 au 8 novembre) ont évité toute multiplication des pucerons aptères et détruit les jeunes larves.

Toutefois, on dénombre autant de plantes contaminées qu'avant la période de gel. Ainsi, certaines parcelles levées avant le 15 octobre présentent 20 à 30 % de plantes touchées depuis plus de trois semaines.

Le radoucissement récent des températures risque d'entrainer une augmentation des populations aptères et vraisemblablement du nombre de plantes touchées.

- Dans la grande majorité des cas, il est toujours inutile de traiter, le nombre de plantes touchées étant presque toujours inférieur à 10 %, surtout pour les parcelles levées après le 15 octobre.

D'une manière générale, les traitements ne s'imposent pas pour les parcelles situées en plateau.

Il convient toutefois de poursuivre la surveillance des cultures et d'être très vigilant en particulier dans les parcelles placées en situations abritées (proximité de bois ou de talus par exemple fonds ou versants de vallées dans les secteurs de maïs mais pas nécessairement à proximité immédiate des anciennes cultures de maïs).

- Pour les quelques parcelles levées avant le 15 octobre et présentant de 25 à 30 % de plantes porteuses de pucerons depuis plus de trois semaines (populations faibles mais temps de présence suffisamment long), il convient de réaliser un traitement dès que possible (zones de Moreuil, Montdidier, St Just en Chaussée, Clermont, Compiègne, certaines régions de l'Aisne par exemple).

Nous rappelons que seul le Bromophos a obtenu une autorisation de vente pour la lutte contre les pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante de l'orge. Les pyréthrinoïdes cités dans notre bulletin n° 204 du 25/9/1980 sont également efficaces (préférer la dose de 0,24 l/Ha pour les spécialités contenant de la perméthrine pour obtenir une persistance d'action suffisante). Toutefois, avant de généraliser leur emploi, il conviendrait de vérifier leur action sur l'ensemble des insectes présents sur ces cultures.

.../...

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES de MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les personnes dont les noms suivent, lauréats du concours de détection des premières taches de mildiou de la pomme de terre, recevront, d'ici quelques temps, une prime :

- M. Jean Pierre LEFER - rue Dessous - WAMBAIX 59400 CAMBRAI
- M. Antoine PRUN - 1, rue des Anémones - 59400 CAMBRAI
- M. COTTREZ Auguste - 58, rue d'Aire - 62650 ST VENANT
- M. Jean Pierre POLLET - Agriculteur - FOUCAUCOURT EN SANTERRE 80340 BRAY SUR SOMME

Nous les félicitons toutes et remercions tous ceux qui, par leur envoi, nous auront permis d'avoir une meilleure connaissance des premières manifestations de la maladie ; ce qui nous est toujours utile.

REABONNEMENT

De nombreuses personnes, groupements ou coopératives, n'ont pas renouvelé leur abonnement pour 1981. Nous les prions de bien vouloir le faire sans tarder pour éviter, dans leur intérêt, une interruption dans l'envoi des bulletins, toujours préjudiciable.

Rappel des conditions d'abonnement pour 1981 :

- abonnement ordinaire .... 70,00 F.
- abonnement "collectif" :
  - . 10 séries de bulletins ou plus .... 60,00 F. par série
  - . une série de bulletins de 10 stations ou plus .... 60,00 F. par station.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE

J. PETIOT

C.P.P.A.P. n° 533 A.D.